

Le jeudi 09 juillet 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Tania LANGLAIS, Alain MERLET, Séverine LEBEAU, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Véronique BEAUFILS, Stéphane GADET, Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Tania LANGLAIS.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIAEP :

Le rapport annuel 2014 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'EAU Potable), relatif au prix et à la qualité du service public en eau potable, est exposé au conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte ce rapport à l'unanimité.

REPRISE DES VALLONS DU LOIR :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la voirie du lotissement « Les Vallons du Loir » peut être intégrée dans le domaine public.

En effet, la Communauté de Communes Loir et Sarthe (pour l'assainissement), le SIAEP (pour l'eau potable), qui devaient au préalable délibérer, ont donné leur accord pour la reprise dans le domaine public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne donc son accord pour intégrer la voirie du lotissement privé « Les Vallons du Loir » dans le domaine public et autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses Adjoint à signer l'acte notarié à intervenir pour la reprise du lotissement.

FONDS DE CONCOURS RODIVEAU :

Daniel LE GOUIC, Maire, rappelle que lors de l'adoption du schéma touristique pluriannuel de la CCLS, il avait été convenu que la commune de BARACE, apporte un fonds de concours forfaitaire de 7 000 € pour la réalisation de l'aire du Rodiveau.

Les travaux sont maintenant terminés et se sont élevés à 45 768,07 € HT.

La délibération n'a jamais été prise.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser la situation et de verser ce fonds de **concours de 7 000 € à la Communauté de Communes Loir et Sarthe**.

RÉFORME TERRITORIALE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que M. le Préfet a présenté à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) à sa réunion du 22/05 dernier, un avant-projet de schéma départemental.

Depuis, par lettre du 29/05/15, M. le Préfet demande à chaque Conseil Municipal et communautaire de délibérer sur cet avant-projet au plus tard avant la fin du mois de juillet 2015.

M. le Préfet propose pour l'Est Anjou :

Le nord et l'est d'Angers sont fortement marqués par l'influence du chef-lieu du département. La structure des voies de communication, et notamment des autoroutes A11 et A85 mais aussi des grandes routes départementales D347, D323, D766, D52, place l'ensemble de l'est et du nord d'Angers dans un réseau qui, bien que largement rural, est fortement marqué par la première agglomération du département. Au demeurant, trois communautés de communes sont déjà intégrées dans le SCOT dit du « pôle métropolitain » (Loire-Aubance, Vallée Loire-Authion et la communauté de communes du Loir). Les discussions ont été nombreuses pour savoir si ces six communautés de communes autour de Tiercé, Durtal, Baugé, Beaufort, Seiches et du Val d'Authion devaient évoluer vers un seul territoire de projet ou deux. Il m'a semblé, comme à la majorité des élus avec lesquels je m'en suis entretenu, qu'il était plus cohérent de prévoir une seule communauté sur ce territoire. L'alternative serait une communauté regroupant les C.C. du canton de Baugé, de Beaufort-en-Anjou et Vallée de Loire-Authion, et une communauté regroupant les C.C. du Loir, des Portes de l'Anjou et Loir-et-Sarthe.

De nombreuses réunions ont eu lieu entre les différents EPCI. Les Conseils Municipaux et le Conseil communautaire en ont débattu à plusieurs reprises.

Il en ressort un très large consensus pour une fusion non pas à 6 mais à 3 : CCLS/CCL/CCPA, c'est-à-dire l'alternative proposée par M. le Préfet.

L'ambition des 3 Communautés de communes repose sur une volonté très largement partagée autour de valeurs communes :

1. La construction d'un EPCI porté par une forte identité de territoire autour des vallées du Loir et de la Sarthe,
2. La conviction de choisir un territoire facile à mettre en œuvre,
3. La volonté de garder une communauté de commune « au service des communes » avec de nombreuses compétences,
4. Le souci de préserver la santé financière et la juste pression fiscale sur nos territoires,
5. L'énergie de nous développer de manière harmonieuse autour de trois polarités riches en compétences, en expériences et en potentialités.

Les 3 Communautés de communes ont déjà des projets communs comme le CTMA / BVA ou l'habitude de travailler ensemble au sein du SICTOM Loir et Sarthe sur les déchets.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE :

❶ de se prononcer pour l'alternative proposée par Monsieur le Préfet et donc une fusion à 3 avec la CCL et la CCPA,

❷ de refuser catégoriquement la fusion à 6 et de refuser catégoriquement tous autres projets de fusion.

TRAVAUX VOIRIE 2016 :

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie et au chiffrage de Jean-Pierre MIGNOT, Monsieur Georges CARRELET propose au conseil municipal de réaliser les travaux suivants pour 2016 :

- 1- Chemin des Loges : curage de fossé des maisons au poste de relevage, côté gauche
- 2- Route de Vieilleville : curage de fossé, un seul côté, celui côté salle des Fêtes
- 3- Route des Petites Landes : curage de fossé du puits de la Colombellière à la Vallée, côté Colombellière
- 4- Route de la Marinière : curage de fossé de la route de Daumeray au pont du Rodiveau, côté Roquet ; voir si on ne peut pas remplacer le pont en face « Les Doux »
- 5- Route de la Métairie des Landes : curage fossé côté droit de la RD68 jusqu'au poulailler
- 6- Route de la Gaslière : juste le dérasement accotement, pas de curage de fossé
- 7- Rue de la Mairie : reprise trottoir entre le n°2 et n°14
- 8- Signalisation routière : passage piétons place de l'Église + panneaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord.

ACHAT VOITURE :

Monsieur Daniel LE GOUIC, Maire, est sorti de la salle après avoir passé la Présidence à Monsieur Georges CARRELET, 1^{er} Adjoint.

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie, Georges CARRELET propose au conseil municipal de remplacer le véhicule de la commune.

Deux devis ont été demandés pour l'occasion : un premier devis de 13 990 € TTC pour un Trafic de 2011, 60 000 km, sans garantie garage et un deuxième devis de 13 500 € TTC pour un Jumpy de 2011, 60 000 km, avec 6 mois de garantie garage, carte grise comprise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir le Jumpy pour 13 500 € TTC auprès du garage les « Ateliers Automobiles d'Anjou » à Tiercé.

Monsieur Daniel LE GOUIC est rentré en séance.

ACHAT MATÉRIEL AGRICOLE :

Monsieur Stéphane GADET est sorti de la salle.

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie, Georges CARRELET propose au conseil municipal de remplacer le tracteur de la commune et de l'équiper d'une remorque agricole neuve (4 Tonnes), d'un godet avec pinces et d'un broyeur déportable.

Pour se faire plusieurs devis ont été demandés, un auprès de la SEMAC (36 106 € H.T.) et un autre auprès de l'entreprise GADET (18 000 € H.T.).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir tout le matériel (tracteur avec godet et fourche griffe, remorque et broyeur) auprès de l'entreprise GADET pour 18 000 € H.T.

Monsieur Stéphane GADET est rentré en séance.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire informe les conseillers que les actes pour l'achat des terrains (à côté du cimetière et à côté de la Mairie) ne sont pas encore signés.
2. La salle des fêtes a subi une effraction le week-end du 6 / 7 juin alors qu'elle n'était pas louée. Les dégâts ont été constatés par la gendarmerie et estimés autour de 1 650 € (porte fracturée, carreau cassé et extincteurs percutés et vidés dans petite salle).
3. Monsieur Alain MERLET demande si les tables qui se trouvent dans la salle des associations ne pourraient pas être changées. La réponse est oui.
4. Les terrains seront fauchés pour le vide-grenier.

La séance est levée à 21 h 35.